



# SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



## Introduction à la Massekhet Bikourim

### La mitsva des *bikourim*



#### Objectifs

Au cours de l'étude de cette introduction :

1. Vous étudierez la *mitsva* de l'offrande des *bikourim* (les premiers fruits de la récolte annuelle).
2. Vous étudierez la *mitsva* de *mikra bikourim*.
3. Vous saurez sur quels fruits sont prélevés les *bikourim*.
4. Vous comprendrez le sens de la *mitsva* des *bikourim*.

#### Notions importantes

מצות הבאת בכורים  
מצות מקרא בכורים



La Massekhet *Bikourim* traite de la *mitsva* d'apporter les *bikourim* au Beit HaMikdash, ainsi que de la *mitsva* de *mikra bikourim* – les *psoukim* lus par celui qui apporte les *bikourim*, au moment où il les amène. Les Michnayot que nous allons étudier évoqueront notamment les questions suivantes : qui n'apporte pas les *bikourim*, et pourquoi ? Sur quels fruits prélève-t-on les *bikourim* ? À partir de quand peut-on apporter les *bikourim* au Beit HaMikdash ?

#### Exercice 1



Voici des *psoukim* tirés du passage de la Torah où sont évoqués les *bikourim* (*Séfer Devarim*, chapitre 26). Lisez ces *psoukim*, puis donnez un titre à chaque *passouk* ou à chaque groupe de *psoukim*. Pour cela, utilisez la liste de titres figurant sous le tableau.

#### Liste de titres :

- Les fruits sur lesquels on prélève les *bikourim*
- le moment où a été instaurée la *mitsva* des *bikourim*
- la cérémonie de l'offrande des *bikourim* • le *mikra bikourim* (les *psoukim* prononcés par celui qui amène les *bikourim*)
- les manifestations de joie après avoir apporté les *bikourim*.



TITRES	PSOUKIM
	<p>א. והיה פי תבוא אל הארץ אשר ה' א-להיך נתן לך נחלה וירשתה וישבת בה.</p> <p>1. Ce sera <b>quand tu viendras dans le pays</b> que Hachem, ton Dieu, te donne en héritage, <b>quand tu en auras pris possession et y seras établi</b>.</p>

ב. וְלָקַחְתָּ מֵרֵאשִׁית כָּל פְּרֵי הָאֲדָמָה אֲשֶׁר תִּבְיֵא מֵאֶרֶץ אֲשֶׁר  
ה' א-לֹהֶיךָ נָתַן לָךְ וְשָׂמֶתָ בְּטֶנְא וְהִלַּכְתָּ אֶל הַמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר  
ה' א-לֹהֶיךָ לְשֹׁכֵן שְׁמוֹ שָׁם.

2. Tu prendras **des prémices de tous les fruits de la terre, que tu apporteras de ton pays** que Hachem, ton Dieu, t'aura donné, et tu les mettras dans une corbeille ; et tu te rendras à l'endroit que Hachem, ton Dieu, aura choisi pour y faire régner Son nom.

ג. וּבֹאתָ אֶל הַכֹּהֵן אֲשֶׁר יִהְיֶה בַיָּמִים הָהֵם וְאָמַרְתָּ אֵלָיו הִגַּדְתִּי הַיּוֹם לַה' א-לֹהֶיךָ כִּי  
בָאתִי אֶל הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּע ה' לְאַבְתֵּינוּ לָתֵת לָנוּ.

3. Tu te présenteras au Cohen qui sera alors en fonction, et tu lui diras : « Je déclare aujourd'hui, devant Hachem, ton Dieu, que je suis venu dans le pays que Hachem avait juré à nos pères de nous donner. »

ד. וְלָקַח הַכֹּהֵן הַטֶּנְא מִיָּדְךָ וְהִנִּיחוֹ לִפְנֵי מִזְבֵּחַ ה' א-לֹהֶיךָ.

4. Alors le Cohen prendra la corbeille de ta main, et la déposera devant l'autel de Hachem, ton Dieu.

ה. וְעֲנִיתָ וְאָמַרְתָּ לִפְנֵי ה' א-לֹהֶיךָ אֲרָמִי אָבִד אָבִי וַיֵּרֵד מִצְרַיִמָּה וַיִּגַּר שָׁם בְּמַתִּי מְעַט  
וַיְהִי שָׁם לְגוֹי גָדוֹל עֲצוּם וְרַב.

5. Et tu répondras, et tu diras devant Hachem, ton Dieu : « L'Araméen voulut la perte de mon père ; celui-ci descendit en Égypte, il y résida avec peu de gens, puis il y devint une nation considérable, puissante et nombreuse.

ו. וַיִּרְעוּ אֶתְנֹו הַמִּצְרַיִם וַיַּעֲנוּנוּ וַיִּתְּנוּ עָלֵינוּ עֲבָדָה קָשָׁה.

6. Alors les Égyptiens nous maltraitèrent, nous opprimèrent, et nous imposèrent un dur servage.

ז. וַנִּצְעַק אֶל ה' א-לֹהֵי אֲבֹתֵינוּ וַיִּשְׁמַע ה' אֶת קִלְנוּ וַיִּרְא אֶת עֲנִינוּ וְאֶת עֲמָלְנוּ וְאֶת  
לְחִצְנוּ.

7. Nous avons imploré Hachem, Dieu de nos pères ; Hachem entendit alors notre plainte, Il considéra notre misère, notre labeur et notre détresse.

ח. וַיּוֹצֵאנוּ ה' מִמִּצְרַיִם בְּיַד חֲזָקָה וּבְזֹרַע נְטוּיָה וּבְמַרְא גָדֹל וּבְאִתּוֹת וּבְמִפְתֵּיִם.

8. Et il nous fit sortir d'Égypte avec une Main puissante et un bras étendu, en faisant régner la terreur, et en opérant signes et prodiges.

ט. וַיְבָאנוּ אֶל הַמָּקוֹם הַזֶּה וַיִּתֵּן לָנוּ אֶת הָאָרֶץ הַזֹּאת אֶרֶץ זָבַת חֶלֶב וּדְבַשׁ.

9. Il nous fit venir dans cette contrée, et Il nous donna ce pays, un pays ruisselant de lait et de miel.

י. וְעַתָּה הִנֵּה הֵבֵאתִי אֶת רֵאשִׁית פְּרֵי הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נָתַתָּה לִי ה'  
וְהִנְחַתוֹ לִפְנֵי ה' א-לֹהֶיךָ וְהִשְׁתַּחֲוִיתָ לִפְנֵי ה' א-לֹהֶיךָ.

10. Et maintenant, voici, j'apporte les premiers fruits de cette terre que Tu m'as donnée, Hachem ! »  
Tu les déposeras alors devant Hachem, ton Dieu, et tu te prosternerás devant Lui.

יא. וְשִׂמְחָתָ בְּכָל הַטּוֹב אֲשֶׁר נָתַן לָךְ ה' א-לֹהֶיךָ וּלְבֵיתְךָ אֶתְּהָ וְהַלְוִי וְהַגֵּר אֲשֶׁר בְּקִרְבְּךָ.

11. Et tu te réjouiras pour tous les biens que Hachem, ton Dieu, aura donnés à toi et à ta famille, toi, ainsi que le Lévi, et l'étranger qui est dans ton pays.



## Exercice 2

Lisez attentivement ce passage du *Séfer Ha'Hinoukh* portant sur la *mitsva* d'apporter les *bikourim*, puis répondez aux questions qui suivent.



À travers les fondements de cette *mitsva* [...] nous nous souvenons et nous savons que c'est de Lui, Béni soit-Il, que nous parviennent toutes les bénédictions du monde. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu l'ordre d'apporter à ceux qui servent dans Sa Demeure [les Cohanim] les premiers fruits qui mûrissent dans les arbres. Et grâce au fait que nous nous en souvenons [...], nous serons dignes d'être bénis, et nos fruits seront bénis. (*Séfer Ha'Hinoukh, Mitsva 91*)

1. Que vient nous rappeler la *mitsva* de l'offrande des *bikourim* ?

.....

.....

2. Que mérite la personne qui apporte les *bikourim* au Beit HaMikdach ?

.....

.....



## Exercice 3

Deux *mitsvot* sont évoquées dans les *psoukim* portant sur la *mitsva* des *bikourim* :

1. L'offrande des *bikourim* au Beit Hamikdach.
2. Le *mikra bikourim* - les *psoukim* qui doivent être lus par celui qui apporte les *bikourim*.

Lisez attentivement le commentaire du Rambam figurant ci-dessous, puis recopiez les termes de ce passage qui répondent aux questions suivantes :



C'est un commandement positif (*mitsvat assé*) d'amener les *bikourim* au Beit HaMikdach ; et on ne fait cette *mitsva* que devant le Beit HaMikdach et en Érets Israël, ainsi qu'il est dit : « רֵאשִׁית בְּבוּרֵי אֲדֻמַּתְךָ תָּבִיא בֵּית ה' אֶל-לְהִיךָ », « Les prémices nouvelles de ta terre ,tu les apporteras dans la Demeure de Hachem ton Dieu » [...] Et si l'on offre des *bikourim* provenant d'un pays qui n'est pas Érets Israël, ce ne sont pas des *bikourim*.

Les *bikourim* proviennent uniquement des sept espèces pour lesquelles on fait la louange de la terre d'Israël, c'est à dire : le blé, l'orge, le raisin, les figues, les grenades, les olives et les dattes. Si quelqu'un apportait des prémices ne faisant pas partie des sept espèces, elles n'étaient pas consacrées.

(Rambam, *Hilkhot Bikourim*, Chapitre 2 *Halakhot* 1-2)

C'est un commandement positif (*mitsvat assé*) de faire le *vidouï* au Beit HaMikdash au moment où l'on apporte les *bikourim*. Il faut commencer par dire : « הַגְּדַתִּי הַיּוֹם לְה' אֶל-לְהִיךָ כִּי בָאתִי אֶל הָאָרֶץ [...] אֲרַמִּי אָבִי », « Je déclare aujourd'hui devant Hachem ton Dieu que je suis venu dans le pays [...] L'Araméen voulut la perte de mon père... ». Puis l'on continue jusqu'à la fin du passage se terminant par : « אֲשֶׁר נָתַתָּה לִּי ה' », « que tu m'as donnée, Hachem ». Et l'on doit prononcer ce passage dans la langue sainte uniquement, ainsi qu'il est dit, « וְעִנִּיתָ וְאָמַרְתָּ » : « et tu répondras et tu diras », ce qui signifie « dans cette langue-là » [en hébreu]. (Rambam *ibid*, chapitre 3, *halakha* 10)

1. À quelle époque apporte-t-on les *bikourim*, et de quel endroit doivent-ils provenir ?

.....

.....

2. Sur quelles espèces prélève-t-on les *bikourim* ?

.....

.....

3. Dans quelle langue doit-on lire le *mikra bikourim* ?

.....

.....

.....

Je connais certains des *psoukim* prononcés par celui qui offre les *bikourim*. En effet, chacun d'entre nous les récite pendant le Séder de Pessa'h. Mais on n'apporte pourtant pas de *bikourim* le soir du Séder !! Pour quelle raison prononce-t-on ces *psoukim* à ce moment-là ?



Fonds Harevim



FONDATION  
EDMOND J. SAFRA



**Sur les sentiers de la Michna** : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Halakhot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de Halakha : **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de Soulamot et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev | Rédaction : **Rav Noam Faïntouch, Rav Motti Shraga, Israël Rosenberg** | Directeur du Département Francophone : **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Moria Shtern, Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations : **Vered Harazi** | [www.lamorim.org](http://www.lamorim.org), **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : Laure Halber **Graphisme français** : [twindesigners.com](http://twindesigners.com) | Contact : [info@lamorim.org](mailto:info@lamorim.org) | © Tous droits réservés à Soulamot | Téléphone : +972 (0)25474542/7 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300 | [office@sulamot.org](mailto:office@sulamot.org) | [www.sulamot.org](http://www.sulamot.org) | אלוֹן שֵׁבוּת, ה'תש"ף